

## **Maître d'Ouvrage**

SASU AUTHENTIK  
« LE BOIS-MAHEU » 61500 CHAILLOUÉ

---

PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT DES CONSTRUCTIONS  
POUR LE FUTUR PARC D'ATTRACTION "RUSTIK"  
« LE BOIS MAHEU » – 61500 CHAILLOUÉ

---

## **NOTICE DE SÉCURITÉ « LES RUINES »**



CMA - S.A.S. au capital de 2 000 €  
3-5, RUE DU BOULEVARD – 61000 ALENÇON – TÉL. : 02 33 26 64 14  
RCS ALENCON : 824 219 851 - SIREN : 824 219 851 - SIRET : 824 219 851 00030 - NAF 7111Z – Activités d'architecture  
INSCRIPTION À L'ORDRE DES ARCHITECTES Numéro National S 18721  
N° TVA Intracommunautaire : FR 70 824219851

## **1. PRESENTATION DU BATIMENT « LES RUINES »**

Ce bâtiment existant est composé de ruines sécurisées et stabilisées, et accueille deux éléments de décors : une « forge » et le « bureau des questeurs ». ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie.

## **2. CLASSEMENT – EFFECTIF**

Effectif total : 50

Public : 45

Personnel : 5

Bâtiment ERP Type PA 5<sup>ème</sup> catégorie.

## **3. ISOLEMENT**

Bâtiment est isolé de plus de 8 mètres des autres.

## **4. CONSTRUCTION**

Maçonnerie traditionnelle en bloc de pierres et béton existante.

Structure bois massif.

Charpente bois apparente, couverture bois.

## **5. IMPLANTATION**

Accessible aux services de secours depuis la départementale D 303 grâce à 3 entrées.

Voirie carrossée sur l'ensemble du parc accessible aux services de secours.

## **6. CHAUFFAGE**

Bâtiment non chauffé.

## **7. RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES**

Stabilité au feu 1/2 heure exigée des structures.

Charpente bois apparente.

## **8. COUVERTURE**

Couverture en bois.

## **9. FACADES**

Façades en pierre jointes sur les ruines

Façades en bardage bois en remplissage de certaines parties des ruines.

## **10. UNITÉ DE PASSAGE**

1 UP sur chaque passage

**11. DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET COMPARTIMENTAGE**

Pas de compartimentage ni distribution.

Bâtiment à l'air libre.

**12. LOCAUX A RISQUES**

Pas de locaux à risques

**13. AMENAGEMENTS INTERIEURS**

Plafonds :

Sans objet

Revêtements de sols :

Sans objet

Gros mobilier :

Sans objet

Décor/tentures:

M3

**14. DÉSENFUMAGE**

Pas de désenfumage

**15. INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Établies suivant les normes françaises, notamment NFC 14.100 et NFC 15.100

**16. ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ**

Balisage des issues et des cheminements par blocs autonomes assurant l'évacuation.

**17. MOYENS DE SECOURS**

- Extincteurs appropriés aux risques;
- Affichages des consignes générales de sécurité incendie et du plan de l'établissement;
- Système d'alarme type 4 audible de tout point de l'ERP;
- Point de rassemblement

**18. ARTICLE GN 8**

Le principe suivant sera retenu :

Elaboration sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.